

I-DEMO Régionalisé Hauts de France

Soutien aux projets collaboratifs de R&D



Ouvert en continu jusque octobre 2025 dans la limite des crédits disponibles

Dates de relève :

11/01/2023 ; 26/04/2023 ; 25/10/2023 ;
24/04/2024 ; 29/10/2024 ;
28/04/2025 ; 28/10/2025

Présentation et objectifs du dispositif

L'appel à projets I-DEMO Région vise le financement de projets **collaboratifs** entre des acteurs économiques et académiques permettant le **développement de produits et de services très innovants et à haute valeur ajoutée** sur des marchés porteurs afin de conforter ou constituer un tissu de relations industrielles durables entre entreprises. Le projet peut comporter des phases de recherches industrielles (levées de verrous technologiques) et des phases très aval de recherches industrielles avant mise sur le marché.

Les projets doivent avoir des **retombées économiques et technologiques directes** (nouveaux produits, services et technologies), et **des retombées indirectes durables et diffusables au sein de la filière concernée** (Nouveaux procédés, nouveaux marchés...).

Cet appel à projets entre dans le cadre de **schémas régionaux SRDEII, SRESRI et S3**

Projets attendus

- Projet de R&D&I ambitieux porté par une PME ou ETI en lien avec le monde académique, présentant une **assiette de dépenses totale comprise entre 1 et 4 Millions euros**
- La réalisation de ces projets peut comporter des phases de recherche industrielle (création de nouvelles connaissances) ainsi que des phases de développement expérimental (prototypage, installation pilote), préalables à la mise sur le marché.
- **Priorité régionales :**
 - **Santé de précision et maladies civilisationnelles : maladies chroniques, vieillissement et mode de vie inadapté** : thématiques-clés : *personnalisation des traitements, thérapies innovantes, données massives en santé, instruments d'imagerie et de thérapie, prévention, Nutrition-alimentation-santé, Silver Economie*
 - **Bioraffineries et bioressources durables** : thématiques clés : *production durable des ressources, application de la bioéconomie dans les filières stratégiques régionales (alimentation, chimie-matériaux, énergie... dont biomimétisme).*
 - **Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux** : thématiques clés : *analyse en cycle de vie et économie des ressources, écologie industrielle, nouvelles fonctionnalités et application des matériaux dans les filières stratégiques régionales (énergie, mobilité, BTP, santé, textile, télécommunications...).*
 - **Efficacité énergétique décarbonée** : thématiques clés : *production d'énergie renouvelable, stockage, gestion de l'énergie et intégration système, efficacité énergétique des process industriels, éco-efficacité du bâtiment.*
 - **Images, contenus et médias interactifs** : Les thématiques-clés : *animation, audiovisuel, design, jeux vidéo, réalité virtuelle et augmentée, tourisme,*
 - **Intelligence Artificielle Embarquée** : *ressources et problématiques transversales (intelligence artificielle, conception de capteurs adaptés, industrie 4.0, Cyber sécurité), dans les domaines d'applications régionaux (automatisation des systèmes mobiles et de la logistique, santé numérique, réseau énergétique, Retail, Smart city)*

- **Ambition maritime** : thématiques-clés : *valorisation et transformation des ressources aquatiques, port du futur, tourisme, maîtrise des risques*
- **Adaptation au changement climatique des activités sylvicoles** : *nouveau modèle de gestion forestier, transformation des modèles d'exploitation, nouvelles espèces végétales et animales, séquestration-stockage du carbone*

Les projets hors des domaines cités peuvent candidater mais doivent démontrer leur caractère disruptif et d'impact fort sur l'emploi régional.

Porteurs :

- **Projet collaboratif public/privé** : 5 partenaires au maximum dont 2 Entreprises minimum **incluant 1 PME ou ETI** , et 1 partenaire académique. Tous les types d'entreprises peuvent candidater.
- **Les partenaires peuvent être tous du territoire régional (AAP intra-régional) ou de régions différentes (AAP inter-régional)**
Une entreprise sera la cheffe de file du projet.
- **Durée du projet : de 24 à 60 mois**

Dépenses éligibles (à compter du lendemain du dépôt de dossier)

- Dépenses de personnels affectés au projet, identifiés et appartenant aux catégories suivantes : chercheurs, ingénieurs et techniciens ;
- Coûts d'amortissements d'équipements et de matériels de recherche au prorata de leur utilisation dans le cadre du projet ;
- Coûts de recherche contractuelle, des connaissances et brevets : licences , services et conseils ;
- Les frais généraux additionnels et les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait du projet

Les travaux de R&D représentant moins de 5% de l'assiette de dépenses du projet ou ayant une contribution faible au caractère collaboratif du projet ont vocation à être pris en charge soit directement par les autres partenaires, soit en sous-traitance.

Modalités de financement

- **Taux d'aide** : variable selon le degré de maturité, l'engagement des partenaires et leur collaboration, le caractère incitatif de l'aide:
40 à 60% (PE), 30 à 50% (ME), 20 à 40% (ETI et sup)

BONIFICATION SI LE PROJET EST SOUTENU PAR UN POLE DE COMPETITIVITE

Ratio subvention/aide remboursable 50/50;

- Organismes de recherche et assimilés : subvention à 100% des coûts marginaux ou 50% des coûts complets
- **Les conditions d'intervention des partenaires hors région dépendront du cahier des charges du IDEMO dans leurs régions respectives.**

Critères de sélection

- Contribution aux enjeux de la (des) filière(s) impactée(s) ;
- Clarté et originalité du dossier déposé ;
- Comparaison à l'état de l'art et inscription dans les tendances du marché ;
- Degré de rupture et caractère innovant ;
- Équilibre du plan de financement ;
- Retombées économiques, sociales et environnementales **et emplois potentiels générés par le projet**
- Capacité du porteur à mener à bien le projet ;
- Propriété intellectuelle générée et cohérence de l'accord de consortium
- Inscription dans l'écosystème local

- Un accompagnement et une labellisation par un pôle de compétitivité est prise en compte par le jury comme critère d'intérêt du projet vis-à-vis des axes stratégiques du pôle et de son écosystème et permet de confronter sa pertinence vis-à-vis d'experts reconnus.

Page internet : <http://inno-avenir.hautsdefrance.fr/France-2030-i-Demo>

Dossier de candidature : [lien](#)

Cahier des charges : [lien](#)

Dépôt du dossier : [lien](#)

